

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Poste :
Un an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAPITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Janvier 1873.

LE PREMIER JANVIER A VERSAILLES.

Le Président de la République a reçu le mercredi, 4^e janvier, à l'hôtel de la préfecture de Versailles, les principaux chefs du service des diverses administrations publiques.

Tous les fonctionnaires civils étaient en frac ; les fonctionnaires militaires en grande tenue de service.

Le Président de la République s'est rendu à Versailles, dit l'Événement, par le train express de huit heures et demie du matin — rive droite — accompagné de MM. de Salignac-Fénelon et de Fayet, officiers d'ordonnance, Barthélemy Saint-Hilaire et Andrieux, secrétaires, et du colonel Lambert.

Un grand nombre de fonctionnaires civils avaient pris place dans le même train.

Le personnel des huissiers de la présidence s'était rendu de Paris à Versailles dès le matin ; aussi, M. Thiers, en arrivant à l'hôtel de la préfecture, a-t-il été agréablement surpris de trouver tout préparé pour la réception du premier de l'an. Chacun était à son poste.

A son arrivée à Versailles, le Président de la République s'est rendu, accompagné des ministres, chez le président de l'Assemblée nationale.

Immédiatement après, retour à l'hôtel de la préfecture.

A l'entrée du grand salon, le Président de la République, entouré de ses ministres, a reçu le président, les membres du bureau de l'Assemblée et plusieurs représentants.

Dans la galerie conduisant au grand salon d'honneur, un huissier de service annonçait à haute voix les députations au fur et à mesure de leur arrivée.

C'était dans l'avenue de Paris que se grou-

paient les membres des députations au milieu d'une foule de curieux.

Dans la cour de l'hôtel, un piquet de gendarmerie mobile de la Seine faisait la haie pendant toute la durée de la réception.

Chaque visiteur se rendait au salon d'honneur par l'escalier de gauche, après s'être débarrassé de son parapluie au vestiaire du rez-de-chaussée ; le défilé avait lieu par la grande galerie, le grand salon et l'escalier de droite.

Après la visite, chacun inscrivait son nom sur l'un des registres placés ad hoc sur la table des huissiers de l'antichambre du rez-de-chaussée.

A l'entrée du grand salon d'honneur, le Président de la République accueillait de la façon la plus aimable chaque visiteur.

M. Thiers était revêtu d'un frac boutonné très-haut, portant autour du col la croix de commandeur de la Toison d'Or, et en sautoir le grand cordon de la Légion-d'Honneur avec plaque, puis à la boutonnière une brochette d'un grand nombre de décorations étrangères.

Après du Président se tenaient le général de Cissey, ministre de la guerre, en grande tenue de général de division, les ministres en frac et cravate blanche.

A onze heures et demie, la foule, qui, encombre les abords de l'hôtel de la préfecture, salua de la façon la plus sympathique le maréchal de Mac-Mahon, qui se rend à la réception, accompagné de son nombreux état-major.

Immédiatement après arrivent l'évêque de Versailles et son clergé...

Deux heures sonnaient à l'horloge de la présidence lorsque le colonel Lambert donnait l'ordre des préparatifs de départ.

M. Thiers se rendit en voiture à la gare, accompagné de ses deux officiers d'ordonnance ; dans une seconde voiture suivaient les deux secrétaires, MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Andrieux.

Un wagon de première classe était réservé à M. Thiers et à sa suite, dans l'express de deux heures et demie ; un grand nombre d'officiers généraux quittaient Versailles par le même train.

A trois heures et quelques minutes, la foule acclamait M. Thiers à son arrivée au débarcadère de la gare Saint-Lazare.

RUPTURE DIPLOMATIQUE

DE LA PRUSSE AVEC LE SAINT-SIÈGE.

L'événement était prévu. Quel ouragan d'outrages contre le Pape dans la presse prussienne ! Le passage de l'allocution pontificale, relatif à l'empire d'Allemagne, a soulevé d'incroyables fureurs. Rien de pareil ne s'était vu depuis Othon et Frédéric, et depuis les violences luthériennes du seizième siècle. Les journaux de M. de Bismark considèrent le langage du Pape comme un « attentat » qu'il faut punir. Mais comment frapper le Saint-Siège ? Envahir ses Etats ? La besogne est déjà faite par les Piémontais. Mettre la main sur Rome ? Victor-Emmanuel s'est acquitté de ce soin. Une rupture diplomatique était la seule marque de colère directe que pût donner le gouvernement de Berlin.

Qu'y avait-il donc dans ce fameux endroit de l'allocution relatif à la politique allemande, et que les journaux prussiens ont cru devoir ne publier qu'en latin pour ne pas faire dresser les cheveux sur la tête de tout bon Allemand ? Il y avait une plainte sur l'ingérence du gouvernement de Berlin dans les questions qui ne sont pas de son ressort ; le Pape dénonçait l'oppression des consciences et reprochait à certains hommes de vouloir juger en maîtres dans les choses de l'Eglise auxquelles ils n'entendent rien. Il n'attaquait pas le pouvoir impérial, il demandait que l'on rendit à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. Et le Pape faisait remarquer que ceux qui sont les plus fidèles dans leurs devoirs envers Dieu sont les plus fidèles dans leurs devoirs en-

vers le prince. Il faut dénaturer ce langage pour y découvrir une injure à l'empereur Guillaume.

Mais M. de Bismark, pour amener à ses fins son souverain, a toujours cherché à lui faire croire ce qui n'était pas.

Quand il fut question de faire la guerre à l'Autriche, il frappa son grand coup auprès de Guillaume en lui disant que l'Autriche visait à le « médiatiser ». Il prépara le cœur de son maître à la guerre contre la France en lui répétant que l'opposition du gouvernement français à la candidature du prince Hohenzollern était une injure à sa maison, et pour obtenir aujourd'hui la rupture diplomatique avec le Saint-Siège et pour justifier sa persécution contre les catholiques, il dit avec insistance à l'empereur d'Allemagne que le Pape menace son pouvoir.

C'est aussi son argument pour neutraliser les influences contraires d'une partie de la famille impériale et de la cour. On sait en Europe que l'impératrice Augusta désapprouve la politique de M. de Bismark contre le catholicisme et qu'un personnage considérable de la cour de Berlin, le prince Radzivil, s'y montre vivement opposé. Cette politique déplait également au ministre de la guerre, le général Roon, et au général Manteuffel. Quant au prince impérial, il passe pour un esprit modéré, mais il a pour conseiller dans les affaires religieuses un homme hostile au catholicisme, le docteur Hiedberg, dont M. de Bismark entretient le crédit.

Chronique générale.

On lit dans la Gazette des Tribunaux :

Nous croyons savoir que les gérants de plusieurs journaux politiques ont reçu un avis officieux de se conformer aux dispositions de la loi qui interdit le compte-rendu des procès en injures et en diffamation.

On sait que l'interdiction ne s'applique pas aux procès en diffamation dans les-

131

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XXV.

UN MARIAGE SUR UNE TOMBE.

(Suite.)

Ainsi se mariaient les chrétiens des premiers siècles, sur la confession des martyrs, dans les sombres souterrains des Catacombes de Rome.

Quand la cérémonie funèbre fut accomplie, les chefs tinrent conseil ; ils ne s'étaient réunis que pour combiner de nouvelles opérations et organiser la guerre de partisans.

Ils convinrent de se séparer de nouveau : Chusco, pour tenir la campagne dans les environs de Tchestakove ; Narbut, pour se diriger vers le gouvernement de Lublin, en traversant de nouveau la Varta, de manière à favoriser la reprise des hostilités du dictateur.

Ils ignoraient encore que Langiévitich, surpris depuis un jour par les Autrichiens, ne devait plus rentrer en Pologne.

Avant que l'aube parut et quand les volontaires furent réunis sous les armes, Narbut, Chusco, César et Marpha, vinrent s'agenouiller une dernière fois sur la fosse, près de laquelle l'abbé Racomsky avait passé la nuit en prières.

Derrière eux se tenait, appuyé sur sa faux, immobile et recueilli dans sa douleur, le vieux Magnus.

Il ne pleurait plus, il ne priait pas, il n'entendait ni ne voyait, le vent soulevait ses longs cheveux blancs, son œil morne était fixé sur cette terre fraîchement remuée sous laquelle dormait son lieutenant, et il était là, debout et insensible comme un

chêne séculaire frappé par la foudre.

Ni les pieuses exhortations de l'aumônier, ni les douces paroles de Marpha, ne purent secouer sa torpeur.

On pensait que les préparatifs du départ et le bruit des armes l'éveilleraient, comme ces chevaux habitués aux combats et qui, mourants, essaient encore de se relever, quand le clairon les appelle.

Il n'en fut rien.

Force fut à Chusco de le prendre par le bras, pour le mettre à son rang. Il grogna sourdement et se laissa faire.

Alors, tout étant prêt, l'abbé Rascomsky bénit les soldats et invoqua pour la Pologne la vierge de Tchestakove ; les amis et les parents échangèrent un dernier adieu et les Enfants du Désespoir, commandés par Narbut et Marpha, descendirent silencieusement sur la rive du fleuve, pendant que César et Chusco, accompagnés de l'abbé Rascomsky, reprenaient la route des forêts de Tchestakove.

La nuit était encore profonde et Magnus marchait à l'arrière-garde.

A la première halte on s'aperçut qu'il n'était plus là.

Le vétéran avait déserté.

CHAPITRE XXVI.

MARTYRS.

Si les Polonais se disposaient à la défense, les Moscovites se préparaient, avec non moins d'ardeur, à l'attaque. Les jours étaient passés où les gouverneurs généraux envoyaient, en plaisantant, deux ou trois cents Cosaques à la chasse d'une poignée de rebelles, et où Svinin comptait sur les généraux Janvier et Février, sur l'hiver en d'autres termes, pour exterminer la vile canaille.

Cette canaille s'était faite armée ; plus d'une fois elle avait battu les Hautes Noblesses, les Noblesses héréditaires, les Excellences et l'interminable kyrielle des mandarins tartares. Les satrapes résidant à Moscou, à Wilna et à Kovno, suivaient la peur dans leurs palais-forteresse et s'entouraient de canons et de gibets. Chaque jour Berg fusillait à Varsovie, chaque jour Mouravief

quels est admise la preuve des faits diffamatoires.

D'après l'Indépendance belge, M. Thiers, dans une conversation politique, se serait exprimé récemment en ces termes au sujet de l'affaire de Rome :

J'ai bien de la peine à contenir les impatiences qui se montrent de deux côtés opposés ; mais je suis parfaitement décidé à tenir la balance égale, et je ne faillirai pas devant les devoirs que m'impose ma qualité de chef du gouvernement de la France et de catholique.

Je suis un des hommes qui ont le moins contribué à faire l'unité de l'Italie, ce n'est un mystère pour personne.

L'Italie n'est pas mon œuvre ; j'ai combattu cette unité alors que l'Empire, suivant moi, faisait la folie de la créer ; j'étais alors simple représentant du pays, je déplorais la politique d'alors qui abandonnait celle qui avait toujours convenu à mon pays.

L'unité de l'Italie existe, il y a une Italie qui est une grande puissance ; je ne l'ai pas faite ; mais arrivant à avoir la charge de gouverner mon pays, je me suis trouvé en présence de l'Italie grande et forte, comme en face d'une Russie, d'une Angleterre, d'une Prusse, d'une Autriche.

Puis-je traiter l'une différemment que les autres, au point de vue des relations diplomatiques ?

Assurément non. L'Italie est dans les meilleurs termes avec toutes les puissances ; elle est choyée par quelques-unes d'entre elles, et l'Autriche, qui a été dépouillée de deux belles provinces, qui a vu les siens chassés de trois duchés, a les meilleures relations avec elle.

Je comprends les devoirs que j'ai envers le chef de l'Église catholique ; je sais ce que la France doit au chef suprême de la catholicité.

J'ai excité les murmures de l'Italie lorsque mon gouvernement a convoqué à un congrès scientifique un homme distingué qui, depuis plusieurs années, en faisait partie ; je n'aurais pas été chercher le père Secchi, mais je ne pouvais pas l'exclure d'une commission où ses lumières lui assignaient une place.

Je suis fermement résolu à ne pas compromettre la politique de la France. Je n'imposerai pas cette politique qui nous avait isolés en Europe ; aujourd'hui la France a les sympathies des nations, je cherche à les augmenter ; je défendrai l'indépendance du Saint-Père comme chef de l'Église. La vraie politique de la France veut :

- 1° De bons rapports avec l'Italie ;
- 2° Le respect des intérêts du chef de l'Église.

Je crois ne pas manquer à la tâche que je me suis imposée ; je maintiendrai la frégate que j'ai envoyée dans les eaux de Civita-Vecchia, quoique l'Autriche, le Portugal et les autres puissances catholiques n'en aient pas ; mais je crois qu'il est du devoir du gouvernement français d'offrir au Saint-Père l'hospitalité s'il le désire et s'il le croit nécessaire à son indépendance.

La France est la cause de l'unité de l'Italie qui a amené la perte du pouvoir temporel : c'est pourquoi elle doit plus que toute autre nation des égards au Souverain-Pontife.

Mais le vaisseau que j'ai cru devoir mettre à la disposition de l'ambassade près le Saint-Siège ne doit pas être une menace vis-à-vis du gouvernement du roi d'Italie ; il y est en ami, pour être mis à la disposition du Saint-Père, s'il y a lieu ; ses officiers, représentant la marine française, doivent présenter leurs hommages au roi d'Italie à l'occasion du premier de l'an ; sans cela leur absence pourrait être considérée comme une injure.

La Gazette de l'Allemagne du Nord, l'organe de M. de Bismarck, publiée en tête de son numéro du 31 décembre l'entrefilet suivant :

« Les journaux prussiens ont unanimement traité les révélations rétrospectives du duc de Gramont comme une chose peu intéressante et se sont abstenus de suivre l'exemple de la presse autrichienne et française.

» Notre indifférence, nous pourrions dire notre dédain pour des récriminations et des plaintes rétrospectives serait sans doute moins absolue, si nous ne prenions en considération les excellents rapports qui existent actuellement entre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne.

» De pareilles récriminations se rapportant à une époque où leurs rapports réciproques étaient bien différents sont oiseuses, et nous ajouterons, sans le moindre danger ; elles ne pourraient produire de l'effet que dans le cas où il existerait entre les deux puissances quelque motif de défiance ; quant à nous, notre confiance est complète. Donc, si l'on doit encore revenir sur le passé, nous déclarons que, vu les antécédents qui ne sont un mystère pour personne, sa sympathie pour la Prusse et pour la Confédération du Nord était des moins vives.

» Nous ferons remarquer à ce sujet qu'en sa qualité de chancelier de l'empire austro-hongrois, le comte de Beust avait pour mission de défendre les intérêts qui lui étaient confiés et, par conséquent, il avait parfaitement le droit de se rapprocher de la France et de devenir notre ennemi si cette attitude lui paraissait avantageuse à l'État qu'il servait.

» Souvent les hommes d'État prussiens ont agi de même, à une époque où nos relations avec l'Autriche étaient tout autres que celles qui existent aujourd'hui et qui sont basées sur la bienveillance et l'amitié. Par suite de ces considérations, nous passons à l'ordre du jour sur ces récriminations qui n'ont qu'une valeur historique. Cette ordre du jour nous est dicté par le désir commun aux deux gouvernements de maintenir entre eux une entente cordiale si favorable aux intérêts vitaux des deux nations.

Quelques détails biographiques sur M. de Corcelles, qui vient d'être chargé par le

gouvernement d'une mission officielle auprès du Saint-Siège.

M. de Corcelles (Claude-Philibert-François Tiracuin), a aujourd'hui soixante-dix ans. Il est né à Marcilly-d'Azergues, dans le département du Rhône, le 27 juin 1802. Fils d'un ancien député de l'extrême gauche, qui fit une opposition très-vive à la Restauration et à la monarchie, M. Claude de Corcelles fut envoyé lui-même à la Chambre en 1837 par les électeurs de l'Orne, où il fit partie du groupe de catholiques de l'école de M. de Montalembert.

Nommé représentant du peuple après la révolution de février, puis membre du comité des finances, il vota avec la droite et adopta toutefois l'ensemble de la constitution républicaine.

Après l'élection du 10 décembre, M. de Corcelles vota avec le gouvernement et prit une part personnelle aux événements d'Italie.

C'est à cette époque qu'il fut chargé d'une mission à Rome, où les événements le rappellent aujourd'hui et qu'il désavoua le traité conclu avec les triumvirs romains par M. de Lesseps.

Depuis le 2 décembre 1854, M. de Corcelles s'était tenu en dehors des affaires publiques. Sa parenté avec notre ministre des affaires étrangères, M. de Rémusat, dont il est le beau-frère, et ses talents diplomatiques le désignaient naturellement au choix du gouvernement pour remplir la mission dont il vient d'être chargé.

La fatale nouvelle qui annonçait la mort de M. le vicomte Pierre Daru, secrétaire de la légation de France au Japon, est malheureusement confirmée par un télégramme de notre consul à Hong-Kong.

Beaucoup de personnes sont allées s'inscrire chez M. le comte Daru pour lui exprimer leurs profondes sympathies. Il perd un fils unique, âgé de vingt-six ans, à qui le plus brillant avenir paraissait réservé.

Le vicomte Pierre Daru avait débuté dans la carrière diplomatique en 1865, à la légation de France à Francfort. Il avait ensuite été attaché à l'ambassade de Madrid et à celle de Constantinople. Sous le ministère de son père et sous celui du duc de Gramont, il travailla au cabinet du ministre. Quand la guerre éclata, il demanda et obtint l'honneur d'être attaché à la personne de l'empereur, qu'il accompagna en qualité de courrier de cabinet. Il venait d'être envoyé en mission avec des dépêches par l'impératrice, lorsque eut lieu la capitulation de Sedan. Il s'engagea ensuite dans l'armée et mérita par son courage la croix de la Légion-d'Honneur.

Le vicomte Pierre Daru unissait à une grande élégance beaucoup d'esprit et de facilité pour le travail. Il aurait marché sur les traces de son père et de son aïeul. Sa mort, si imprévue et si prématurée, laissera parmi ses nombreux amis les regrets les plus profonds, et les membres de l'Assemblée nationale, qui ont tous pour le caractère

du comte Daru tant d'estime et de sympathie, s'associeront à sa cruelle douleur.

La formation des comités républicains et le pétitionnement continuent, mais sans succès, dans le département de la Corrèze.

Voici ce qu'on écrit de ce département :

On vient enfin de doter notre petite commune d'une institution de bienfaisance, ou, si vous aimez mieux, d'un comité républicain, en propres termes, d'un comité révolutionnaire.

Trois individus ont adhéré à la formation du comité.

Deux sont d'anciens repris de justice.

Ces honorables personnages ont également promis de signer la pétition pour la dissolution de l'Assemblée nationale et d'en donner connaissance, dimanche prochain, aux fidèles, à la sortie de la messe.

C'est hier, 3 janvier, qu'a commencé la neuvaine de sainte Geneviève, patronne de Paris.

Ce pèlerinage attire toujours les fidèles des environs de Paris. M^{rs} Guibert officiera pontificalement.

Le Journal des Débats et le XIX^e Siècle annoncent la publication prochaine d'une lettre de M. de Beust en réponse aux assertions de M. de Gramont.

Le cabinet de Berlin a mis ses menaces à exécution.

La deuxième feuille de la Gazette de Francfort du 29 a été saisie parce qu'elle contenait le passage de l'allocution du pape concernant l'Allemagne.

On mande de Paris au Times que le gouvernement français, pour écarter tout sujet de conflit entre les représentants de la France à Rome, limitera probablement les pouvoirs de l'ambassadeur accrédité près du pape aux affaires se rattachant à la position actuelle du Saint-Siège.

Les journaux de Toulouse s'occupent des arrestations qui, depuis plusieurs jours, ont lieu dans cette ville. Ces arrestations ont été opérées par le commissaire central accompagné d'une escouade d'agents. Les personnes arrêtées sont, comme nous l'avons dit, des ouvriers affiliés, d'après l'inculpation, à l'Internationale ; une trentaine d'entre eux avaient été arrêtés, mais plusieurs ont été remis en liberté.

Entre autres arrestations, le Messager de Toulouse mentionne celle de M. Jacob qui était agent de sûreté alors que M. Duportal était préfet de la Haute-Garonne.

Le Progrès libéral, de Toulouse, dit que l'instruction de l'affaire d'affiliation à l'Inter-

pendait à Wilna, pour combattre la terreur par la terreur.

A Pétersbourg, on n'était pas plus rassuré.

De tous les points de la Russie, les troupes accouraient pour inonder la Pologne de leurs bataillons ; plus de cent mille hommes parcouraient dans tous les sens cette malheureuse contrée, et comme ils ne suffisaient pas, on enrôlait, pour les aider, les bandits de bonne volonté. L'or coulait à flots pour soudoyer les traitres, organiser la Jacquerie et stimuler le zèle des espions ; on envoyait aux incendiaires des médailles d'or et d'argent ; les croix pleuvaient sur toutes les infamies ; les rescrits élogieux remerciaient toutes les hontes ; les chancelleries rivalisaient d'ardeur avec la presse officielle pour fabriquer sans relâche, soit les dépêches menteuses, destinées à tromper l'Europe, soit les proclamations atroces réservées pour effrayer les patriotes.

Dans chaque famille, le chef était un otage responsable des faits et gestes de ses enfants et de ses serviteurs ; dans chaque

maison, la police avait placé un portier pour espion. Les employés civils et militaires organisaient la guerre au nom de l'empereur ; les popes, dans chaque église, la prêchaient au nom de Dieu.

Une parole, un soupir, un ruban aux couleurs nationales, un habit de forme polonaise étaient autant de crimes prévus et punis par la loi, qui ne punissait que par la confiscation, la déportation ou la mort.

Porter le deuil de ces ennemis du tzar, était sévèrement prohibé à tous autres qu'à un père, une mère, un frère ou une sœur. Encore n'était-ce qu'une tolérance, que Mouravief, le pendeur, regardait comme une faiblesse.

A Wilna, grâce à l'atroce activité de ce proconsul, les victimes se multipliaient dans chaque famille, la moitié de la population se trouva bientôt en deuil. Le gouverneur en fut choqué, lui qui, dans ces temps heureux, faisait signer, par force, des adresses de fidélité à l'empereur et donnait des bals où ses Cosaques conduisaient les invités à coups de fouet, ne pouvant supporter ce

qu'il appelait d'aussi séditieuses manifestations.

Pour mettre un terme à la douleur, qui bravait l'amende et la prison, il imagina de la bâillonner par la crainte du déshonneur.

Cette monstrueuse invention, si ignoble qu'une plume honnête n'oserait transcrire l'arrêté qui la suivit de près, est attestée en ces termes, par un des plus grands journaux d'Angleterre :

« Nous savons d'une manière authentique, qu'un dernier ordre, émané de Mouravief, a ordonné à toutes les..... de porter le deuil, afin qu'on ne pût distinguer d'elles les femmes respectables. »

Telle fut l'ordonnance publiée et signée par Mouravief, gouverneur général de Lithuanie, conseiller de l'empire, celui auquel, le 14 septembre suivant, l'empereur écrivait :

« Afin de vous prouver ma sincère gratitude, pour votre abnégation constante et absolue, pour vos sacrifices à la patrie, je vous ai nommé chevalier de l'Ordre impérial de

Saint-André, apôtre, dont je vous envoie les insignes, et je demeure invariablement votre affectionné,

» ALEXANDRE II. »

Cette lettre appartient à l'histoire.

Un jour, l'empereur Néron, auquel on présentait une sentence de mort à signer, s'écria avec une douleur au moins apparente :

« Je voudrais ne pas savoir écrire ! »

Le rescrit adressé à Mouravief le pendeur, était aussi une sentence de mort, prononcée, non pas contre un criminel, mais contre tout un peuple innocent.

Les rois, même les meilleurs, sont souvent trompés : à Dieu seul appartient de juger leurs intentions....

En arrivant au camp de Langiévitch, au lieu d'une armée, forcée dans ses derniers retranchements, les Moscovites n'avaient rencontré que le désert. Encore une fois les rebelles avaient échappé par le marais et les bois.

(La suite au prochain numéro.)

nationale continue activement; il annonce qu'un membre du conseil municipal de Toulouse, M. Cros, a été arrêté avant-hier. Vingt-deux prévenus seraient en ce moment sous les verrous.

Le *Journal de Toulouse* ajoute que des arrestations ont été faites non-seulement à Toulouse, mais aussi dans d'autres localités du département de la Haute-Garonne.

La ville de Lons-le-Saulnier, chef-lieu du département du Jura, qui n'avait eu jusqu'ici pour garnison que quelques compagnies d'infanterie, vient d'être désignée par l'administration de la guerre pour devenir le siège d'une brigade, infanterie et cavalerie.

On raconte ainsi un accident arrivé au prince Humbert :

Le 31, au matin, au rendez-vous de la chasse au renard, les chevaux du grand-duc de Leuchtenberg qui conduisait lui-même sa voiture, se sont emportés; ils se sont rués sur le carrosse du prince Humbert.

Le prince qui conduisait et le capitaine Brambilla qui l'accompagnait, ont été précipités à terre par la force du choc sans qu'heureusement la chute ait été suivie de graves conséquences. Le prince montant à cheval a pris part à la chasse.

Des dépêches de la vallée du Pô annoncent une nouvelle crue du fleuve.

Un conseiller municipal de Choisy-le-Roi a demandé, dans la dernière séance, que le nom de la commune soit changé en celui de Choisy-la-République. Sa demande a été repoussée à l'unanimité moins une voix.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La faible crue, annoncée de la haute Loire, s'est manifestée à Saumur. L'eau a atteint, à l'échelle du pont Cessart, 3^m 05; elle couvre le chemin de hallage.

Les prairies de Thouet, qui, après le retrait des eaux, commençaient à prendre, dans certaines parties, un aspect de verdure des plus satisfaisants à l'œil, sont submergées de nouveau.

Hier, on voyait, au milieu de cette nappe, sur l'hippodrome même de nos courses, un magnifique cerf dix-cors.

Cet animal ne s'est point laissé aborder; du plus loin qu'il voyait quelque visage humain, il prenait une direction opposée.

Nous apprenons que M. B..., négociant à Varrains, l'a tué avec un chassepot.

ECOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

M. le général de Cisse, ministre de la guerre, vient d'étendre aux élèves de l'École de cavalerie de Saumur la mesure qu'il avait prise précédemment en ce qui concerne les élèves de Saint-Cyr, à qui il a accordé une solde de 25 centimes par jour d'argent de poche. Cette mesure sera applicable à partir du 2 janvier.

C'est, dit-on, M. le général de brigade Merle, commandant la subdivision de la Loire-Inférieure, qui remplacera M. le général de France à Rouen.

M. le préfet de la Loire-Inférieure a adressé au général Merle, qui commande la subdivision de Nantes, une lettre dans laquelle il remercie le détachement du 93^e de ligne, qui a prêté le plus actif concours pendant l'inondation.

Mercredi soir, vers 6 heures 1/2, le sieur Henri Palusseau, âgé de 76 ans, marchand épicière, quai des Tanneurs, à Nantes, à la suite d'une discussion futile, est sorti brusquement de son domicile et a été se jeter dans le canal de l'Erdre. Deux personnes se trouvaient alors en cet endroit: les sieurs Constant Concher et François Métayer, employés tous les deux à l'usine à gaz. Mais, en raison de l'obscurité et des eaux du canal trop fortes et trop rapides, il leur a été impossible de porter secours à cet infortuné.

Le corps n'a pas encore pu être retiré du canal, et les recherches faites jusqu'ici ont été infructueuses.

Le sieur Palusseau laisse une femme et un enfant en bas âge. C'était un homme de bonne conduite et généralement estimé.

(Indépendance.)

M. Renoul, ancien adjoint de la mairie de Nantes, et l'un des écrivains érudits de cette ville, vient de succomber aux plus longues et aux plus cruelles souffrances.

On doit à M. Renoul des notices historiques d'un haut intérêt.

M. le vicomte Emmanuel de Rougé, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et ancien conseiller d'État, vient de mourir à son château de Bois-Dauphin (Sarthe), après une courte maladie. Cette perte laisse un grand vide dans la science. M. Emmanuel de Rougé était le premier égyptologue de l'Europe.

M^{me} de la Celle, sœur du maréchal de Mac-Mahon, vient de mourir à son château de la Ferté-Beauharnais (Loir-et-Cher).

Le ministre des finances, par une note envoyée à toutes les directions des postes de province, rappelle que, à partir du 1^{er} janvier 1873, les envois d'argent par la poste ne coûteront plus que 1 au lieu de 2 0/0.

Un bien triste accident vient de signaler le premier jour de l'an, à Bonnétable (Sarthe).

Un jeune homme du nom de Levau, appartenant à une famille honorable du pays, et possédant l'estime de toute la ville, était allé, le soir, au bal avec toute sa famille, et y prenait part à la danse, quand on le vit s'affaïsser tout-à-coup et tomber. Ses parents le firent transporter à l'instant même dans leur domicile; mais le docteur appelé ne put que constater une mort subite, que l'on attribua à la rupture d'un anévrisme.

La jeunesse du pays est dans la consternation. Le fils Levau travaillait dans l'atelier même de son père, et ne comptait que des amis à Bonnétable. (Avenir, du Mans.)

Dans la nuit de lundi à mardi, les gendarmes de la Suze, guidés par un garde-chasse, ont surpris, sur la commune de Chemiré-le-Gaudin (Sarthe), deux braconniers chassant des perdrix à la lumière. Ceux-ci, se voyant cernés, se décidèrent à faire usage de leurs armes. L'un d'eux, nommé Beury, déchargea son fusil presque à bout portant sur le brigadier, qui, se baissant ou tombant précisément au même instant, ne fut pas atteint; le plomb passa au-dessus de sa tête. Aussitôt un des gendarmes riposta par un coup de feu, et le braconnier tomba la poitrine traversée d'une balle. Il recevait en même temps une décharge du garde particulier, qui lui labourait les jambes.

Le second braconnier, le nommé Canet, mettait en joue, à deux pas de distance au plus. Mais le gendarme eut le temps de se jeter sur lui et de le désarmer.

L'état de Beury est très-grave. M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction se sont rendus sur les lieux pour procéder à son interrogatoire.

Canet a été amené à la Suze et dirigé sur la prison du Mans.

On vient de juger à Londres un procès qui n'est pas sans intérêt pour les négociants français faisant des affaires en grains avec la Grande-Bretagne. Une maison anglaise avait acheté à un négociant de La Rochelle une assez forte quantité de maïs; elle a ensuite, au bout de trois semaines, répudié le marché, se fondant sur ce que l'usage autorise la nullité du contrat, si l'expédition n'a pas lieu dans les 14 ou 21 jours, lorsqu'il n'a pas eu d'époque fixée. L'expéditeur avançait qu'il avait été difficile de trouver à La Rochelle un navire allant à Hull, port de destination du chargement. Le jury lui a donné gain de cause, et a condamné le négociant anglais à 476 livres sterling de dommages-intérêts; il a reconnu également que l'usage invoqué n'était nullement établi.

En travaillant à perfectionner le chassepot, M. Robert, armurier à Orléans, a inventé un système, à la fois simple et peu coûteux, qui permet de supprimer l'aiguille

de rejeter la cartouche métallique hors du fusil, sans que le tireur ait à s'en occuper; ce système se pratique sans produire dans l'arme aucune détérioration.

Les hommes compétents ont été frappés des avantages que cette amélioration réalise. M. Robert, qui a pris brevet de son invention, doit la soumettre prochainement au ministre de la guerre.

(Phare de la Loire.)

UNE PÉTITION HUMORISTIQUE.

On lit dans le *Républicain d'Indre-et-Loire* :

Monsieur le rédacteur, Je pétitionne, tu pétitionnes, il ou elle pétitionne, nous pétitionnons, vous pétitionnez, ils ou elles pétitionnent.

En un mot tout le monde pétitionne. Quant à moi, permettez-moi de pétitionner à ma façon.

A toute manifestation émanant d'un journal quelconque, je préfère une lettre toute d'initiative.

Je me permets donc de vous envoyer la copie de la lettre que je viens d'adresser à l'un de nos trois honorables, M. Hulin.

Puisse la lecture vous en être agréable. A vous, Un abonné.

A Messieurs les députés.

Messieurs, Dans le *Siècle* où nous vivons, il est nécessaire que vous preniez le *Temps* de consulter l'*Opinion nationale*.

Qu'avez-vous fait, messieurs et chers députés, depuis les *Débats* de l'Assemblée?

Un peu de *Charivari*, pas mal de *Tam-Tam*; beaucoup de *Tintamare*, en un mot le *Diable à quatre*; mais ce n'est pas assez pour arriver à l'*Illustration*.

Ce n'est peut-être pas votre avis, mais il me plaît à moi de m'ériger en censeur et de discuter vos mérites. — La *Discussion*, c'est le *Droit*.

Hélas! que de coups de pieds dans la *Lune*, et quand le *Soir* arrive que trouvez-vous au *Foyer domestique*?... L'*Eclipse* de vos succès dans la *Feuille du Village*.

Mais le *Progrès*?... quand?... Allons ne vous amusez plus à cette *Revue* d'un autre monde.

Vos spectacles à grand *Orchestre* et vos *Chroniques théâtrales* ne vous attireront que le *Sifflet de la Nation*.

Trêve à la *Vie parisienne* que vous menez à Versailles.

Si pour vous éclairer il ne vous est plus possible de vous servir de la *Lanterne* ni du *Soleil*, avec le *Phare de la Loire* cherchez le *Bien public*.

Le *Monde* vous en saura gré. Il y a *Presse*, je vous rappelle le *Réveil* des esprits et, si besoin il y a, j'emploierai le *Gendarme* qui certes saura faire son devoir malgré son bas âge.

Avez-vous donc l'*Esprit Follet* pour ne pas aboutir à la *Constitution* qui serait l'*Événement* de la *Situation* du *XIX^e Siècle*.

Prenez garde, la *Patrie* attache le *Grelot*, et *Figaro* vous guette pendant que la *France* attend.

Un jour la *Gazette des Tribunaux* enregistrera vos mesquineries et vos jalousies scandaleuses.

De l'*Union*, vous en manquez; de la *Liberté*, il nous en faut.

Mettez un *Entr'acte* à vos discussions stériles. Que l'*Eclair* du patriotisme sillonne vos crânes chauves de cheveux et d'idées. — Oh! alors, vous serez vraiment *Gaulois* et *Français*.

Et vous, messieurs les princes, lorgnez dans le *Trombinoscope* et voyez si l'*Avenir national* ne vous creuse pas la *Fosse* de l'indifférence et de l'oubli.

Lisez le *Sport* si tel est votre bon plaisir de *Roy*, mais de grâce plus de *Steeple-chase* à la couronne, dont le *Peuple Souverain* s'est fait légitimement le *Voleur*, puisqu'ainsi vous traitez celui qui revendique son titre et son honneur.

La *Cloche* sonne, face à l'*Univers* — sinon le *Pays* vous rappellera à l'*Ordre* pour acclamer la *Republique française* en créant :

LA DISSOLUTION.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Journal officiel* : A propos de l'incident qui a amené la démission de M. le comte de Bourgoing, plu-

sieurs journaux ont prêté à notre ministre près le roi d'Italie un rôle qui n'est pas le sien. M. Fournier est demeuré étranger à toute cette affaire. Aucun conflit ne s'est élevé entre l'ambassadeur et lui.

Le centre gauche se réunira dimanche soir.

Cette réunion aurait une certaine importance. Les membres de la réunion veulent se concerter sur les principales questions dont la chambre aura à s'occuper à la rentrée, et notamment la question de l'enseignement primaire et celle des affaires de Rome.

Berlin, 2 janvier.

La *Correspondance provinciale* annonce la nomination du général de Roon, président du ministère, à la dignité de feld-maréchal et l'entrée du lieutenant-général de Hamech au ministère de la guerre avec le titre de ministre d'État.

La *Correspondance provinciale* annonce dans un autre article que l'empereur Guillaume, en recevant, le 1^{er} janvier, les membres du ministère, a adressé à M. de Bismarck les paroles suivantes :

« J'ai dû faire intervenir dans votre situation divers changements qui m'ont été pénibles, mais il a fallu m'y résigner pour vous conserver. »

S'adressant à M. de Roon, l'empereur a dit :

« La même observation s'applique à vous. »

Ensuite l'empereur a tendu la main à chacun des ministres, en les priant de lui continuer leur appui.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Bourse du 3 janvier.

Emprunt 3 milliards.	87 40	baisse	0,05
5 0/0	86 17	baisse	0,23
4 1/2 p. 0/0	78 00	hausse	0,75
3 0/0	53 35	s. ch.	0,00

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. Ch. BONNESSEUR.

Lundi 6 Janvier 1873.

La Tour de Nesle, drame en 5 actes et 9 tableaux, de M. Alexandre Dumas.

Le Réveillon, pièce nouvelle en 3 actes, de MM. Meilhac et L. Halévy.

Bureaux, à 6 h. 1/2; rideau, à 7 heures.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé *Revelescière* Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce *Revelescière* Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne).

le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la *Revelescière* Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; ses forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASELLES. Comtesse de GOURGUE.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revelescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La *Revelescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION

Aux enchères publiques et sur licitation

DE

DEUX MAISONS

D'UN JARDIN

et

de plusieurs morceaux de Terre

Situés en la commune de Villebernier
Dépendant des succession et communauté

du sieur Pierre Tortu-Papot
ancien marinier, demeurant à Villebernier.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e MEHOUS, notaire à Saumur, rue Beaupaire, le 26 janvier 1875, à midi.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil séant à Saumur, le seize novembre 1872, enregistré.

A la requête de :

1^o M^{me} Françoise Papot, veuve du sieur Pierre Tortu, propriétaire, demeurant à Villebernier, ladite dame ayant été commune en biens avec son mari et étant sa légataire et donataire de la portion disponible;

2^o M. Louis Tortu fils, marinier, demeurant aussi à Villebernier;

3^o M. Emile Tortu, marinier, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau;

4^o M^{me} Adèle Tortu, épouse de M. Pierre Béchét, marinier, et celui-ci pour son autorisation, demeurant ensemble à Villebernier; la dame Béchét et les sieurs Louis et Emile Tortu, héritiers pour chacun un quart de feu ledit Pierre Tortu, leur père; Tous les sus-nommés ayant constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

En présence de :

1^o La dame Caroline Bouché, sans profession, veuve du sieur Pierre Tortu fils, en son vivant marinier, demeurant commune de Saint-Georges-le-Thourel, agissant comme tutrice naturelle et légale de Louis Tortu, Caroline Tortu et Emile Tortu, enfants mineurs nés de son mariage avec feu ledit Pierre Tortu fils, lesdits mineurs héritiers de feu Pierre Tortu, leur aïeul, pour un quart;

2^o Louis Tortu fils, marinier, demeurant à Villebernier, subrogé-tuteur des mineurs Tortu sus-nommés, procédant à raison de l'opposition d'intérêts existant entre lesdits mineurs et la veuve Tortu-Bouché, leur mère et tutrice, ces deux derniers ayant constitué M^e Albert, avoué, demeurant à Saumur.

Désignation des Biens.

Premier Lot.

Un morceau de terre labourable, situé rue des Saulaies, à Villebernier, porté au cadastre sous le n° 315 de la section A pour une contenance de vingt ares cinquante centiares, et par les titres, de vingt-trois ares quarante-huit centiares, joignant : au nord et au levant la rue des Saulaies, au midi le sieur Château, et au couchant les D^{ms} Fayre, sur la mise à prix de douze cent trente francs, ci..... 1,250 »

Deuxième Lot.

Trente-sept ares quarante-deux centiares de terre à prendre dans un plus grand morceau, situé aux Champs-Girault, commune de Villebernier, joignant : au nord Château, au midi le sieur Châteauneuf, et au couchant la rue des Saulaies, sur la mise à prix de deux mille trois cent vingt francs, ci..... 2,320 »

Troisième Lot.

Vingt-cinq ares onze centiares de terre dans le même morceau, joignant : au nord le quatrième lot suivant, au levant Brazille, au midi Dalivet, et au couchant le deuxième lot, sur la mise à prix de quinze cents francs, ci..... 1,500 »

Quatrième Lot.

Vingt-neuf ares soixan-

A reporter. 5,050 »

Report. 5,050 »
le-neuf centiares dans le même morceau, joignant : au nord M. Boutet et la famille Reveillère, au levant ladite famille Reveillère, M. Boutet et M^{me} Fousselier; au midi le troisième lot, et au couchant le cinquième lot, sur la mise à prix de dix-sept cent vingt francs, ci..... 1,720 »

Cinquième Lot.

Treize ares trente-six centiares dans le même morceau, joignant : au nord M. Boutet, au levant le quatrième lot, au midi le deuxième lot, au couchant Château et Mignon, sur la mise à prix de sept cent cinquante francs, ci..... 750 »

Sixième Lot.

Un jardin affilé d'arbres fruitiers, situé à la Séguinière, commune de Villebernier, porté au cadastre sous le n° 1174, section A, pour une contenance de deux ares, joignant : au nord et au couchant le sieur Fleury, au midi la levée, et au levant le septième lot, sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci..... 250 »

Septième Lot.

Une maison également située à la Séguinière, composée de trois chambres basses à cheminée et d'un four, greniers couverts en ardoises sur les chambres, petit cellier adossé au nord des chambres, lieux d'aisances et puits à eau, cour et jardin, le tout porté au cadastre, section B, sous les n° 1168, 1168 et 1169, pour une contenance de trois ares cinquante centiares, joignant : au nord Fleury, au levant Lambault, au midi la levée, et au couchant le sixième lot, sur la mise à prix de seize cents francs, ci..... 1,600 »

Huitième Lot.

Un petit morceau de terre labourable, au même lieu, porté au cadastre sous les n° 1153 et 1153 bis, section B, pour une contenance de neuf ares quinze centiares, joignant : au nord Thiffoine, au levant et au couchant Fleury, au midi un chemin, sur la mise à prix de quatre cents francs, ci..... 400 »

Neuvième Lot.

Une maison, située au bourg de Villebernier, composée de deux chambres à coucher au rez-de-chaussée, ouvrant sur la route, deux arrière-chambres, deux chambres à cheminée en sous-bassement, un corridor au levant des chambres servant de passage commun avec Louis Tortu, greniers sur le tout couverts d'ardoises, hangar converti en ardoises, lieux d'aisances, cour au midi de la maison, passage pour aller à la Loire; le tout porté au cadastre sous les n° 1204, 1205 et 1205 bis, section A, pour une contenance de trois ares cinquante centiares, joignant : au nord la levée, au levant et au midi Louis Tortu et la Loire, au couchant le sieur Constant, sur la mise à prix de quatre mille francs, ci..... 4,000 »

Dixième Lot.

Deux morceaux de terre, situés à la Séguinière, commune de Villebernier, portés au cadastre sous le n° 1155, section B, pour une contenance de quatorze ares cinquante centiares, et par les titres, pour seize ares cinquante centiares : l'un de quatre ares sept centiares, joignant : au nord le rue de la Séguinière, au levant la veuve Vincent, au midi Fleury, et au couchant Henry Esnault; l'autre de douze ares quarante-trois centiares, jo-

A reporter. 13,170 »

Report. 13,170 »
gnant : au nord la rue de la Séguinière, au levant la veuve Vincent, au midi Pied-Fourché, et au couchant Thiffoine. Ces deux morceaux, sur la mise à pris de sept cent vingt francs, ci..... 720 »
Total des mises à prix, quatorze mille quatre cent quatre-vingt-dix francs, ci..... 14,490 »

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le 30 décembre 1872.

Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le janvier 1873, f^o , c^o . Reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris. (8)

Signé : ROBERT.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable et en détail,

LA

MÉTairie DE LA TAPISSIÈRE

LA

FERME DU CHILLOU

ET PLUSIEURS

PARCELLES DE TERRE,

Situées sur les communes de Villebernier, Allonnes et Varennes;

Contenant en totalité environ vingt hectares.

S'adresser à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, qui se trouvera chaque samedi en l'étude de M^e LAUMONIER, ou audit notaire. (9)

M^e MEHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Le dimanche 12 janvier 1875 et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, dans une propriété située à Rou, il sera vendu divers mobiliers dépendant de la succession de M. Gustave-Ernest Bedane, tels que : batterie de cuisine, lits et literie, linge, vaisselle et meubles divers; bois, chaume, blé et fourrages, vins rouge et blanc en bouteilles, deux vaches neuve, fûtaillies vides, etc.

La vente aura lieu à la requête de M^{me} V^e Bedane, comme tutrice légale de sa fille mineure.

Au comptant et dix centimes par franc en sus. (10)

COMMUNE DE BAGNEUX.

ADJUDICATION DE TRAVAUX.

Le maire de la commune de Bagnoux prévient les entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, samedi 11 janvier 1875, à la mairie de Bagnoux, à l'heure de midi, à l'adjudication à forfait des travaux de construction d'une salle d'asile, s'élevant à la somme de 5,077 francs 88 cent., honoraires de l'architecte compris.

Les entrepreneurs pourront prendre connaissance des plans, devis et cahier des charges, chez M. Roffay, architecte, levée d'Enceinte. (3)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 24 juin 1875,

MAISON, COUR, REMISE ET ECURIE,

Situées à Saumur, rue du Poits-Tribouillet, n° 4.

S'adresser à M. MAUBERT, à Tours, impasse Heurteloup, n° 5. (571)

Etude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE.

Le dimanche 19 janvier 1875, à une heure et demie après midi, En l'étude de M^e MEHOUS, notaire.

UN CLOS DE VIGNE

Situé à Bournan, commune de Distré.

Contenant 94 ares 70 centiares, porté au cadastre n° 96 et partie 97, section A, joignant la route de Montreuil à Saumur.

S'adresser à M^e MEHOUS, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, AVEC COUR, ECURIE ET REMISE.

S'adresser à M. MARTINEAU, au Pont-Fouchard. (530)

M. CHARTRAIN, huissier et agent général d'assurances, à Longué.

Demande un clerc et un agent. (5)

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth.

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

CONTINUATION

DE LA

BELLE VENTE

Aux enchères, après faillite,

DES MOBILIERS

De MM. GUSTAVE et LÉON DE FOS,

Et en plus les objets mobiliers de M. ERNEST DE FOS.

Le lundi 6 janvier 1875, à midi, et jours suivants, dans l'ancienne maison de banque De Fos, rue Haute-Saint-Pierre, n° 11, à Saumur, à la requête de MM. CHANLOUINEAU, MULOT et GUÉRIN, syndics de ladite faillite,

Il sera vendu :

Draps, nappes, serviettes, essuie-mains, beaux tableaux, gravures, argenterie, bijoux montés en diamants, châle de l'Inde, belles dentelles, noire et blanche, garde-robes d'homme et de femme, fusil Lefauchaux, environ 500 volumes de différents ouvrages, à M. Ernest De Fos, pendules et candélabres en bronze, coupes montées, coffrets, objets d'étagères, etc.

Vins de Bordeaux, Pajarette, L'Hermitage, Champagne, Bizay et autres.

Plusieurs fauteuils de bureau, cinq bureaux en chêne, bois de rose et autres, appareils à gaz, grillage, calorifère, caisse en fer, chaises, tables, quantité de vieux registres et papiers, et beaucoup d'autres objets.

ORDRE DE LA VENTE : lundi et mardi, vente du mobilier, mercredi et jeudi, vente de l'argenterie, des bijoux, tableaux et bibliothèque; vendredi, vente du mobilier des bureaux, des vieux registres, papiers, etc.

Exposition de l'argenterie, des bijoux, tableaux et bibliothèque, mardi et mercredi, 7 et 8 janvier, de 9 heures à 11 heures.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Saumur, imp. de P. GODET.